

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du mardi 6 août 2024 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, lundi 19 août 2024 à 19h00.

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- Réouverture de la séance
- 14-Travaux pavage
- 15-Intérimaire mandat Blanchette Vachon
- 16-Paiement 2 rang 4 nord
- 17-Paiement 3 terrain de tennis
- 18-Ajustement salarial
- 19-Surveillance travaux tronçon 009
- 20-Passeport animal
- 21-PAVL volet Redressement-Sécurisation Projet Grand Shenley
- 22-PAVL volet Redressement-Sécurisation Projet Petit Shenley
- 23-Période de Questions
- 24-Fermeture de la séance

❖ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

14- TRAVAUX PAVAGE

2024-08-217

Considérant que des travaux de resurfaçage devront être effectués dans la cour de l'aréna et du CPE;

Considérant qu'une soumission de la firme Pavage Jean-Luc Roy a été reçue au montant de 21 950\$ plus taxes pour l'aréna et le CPE;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné à la firme Jean-Luc Roy pour des travaux de resurfaçage à l'aréna et au CPE pour un montant de 21 950\$ plus taxes.

Que le montant soit pris via le budget d'opération.

15- INTÉRIMAIRE MANDAT BLANCHETTE VACHON

2024-08-218

Considérant que la firme comptable Blanchette Vachon est responsable de l'audit financier de la Municipalité pour l'exercice financier 2024 ;

Considérant que la firme comptable Blanchette Vachon est en mesure d'effectuer un audit préliminaire dès Septembre pour l'exercice financier 2024 et que cet audit préliminaire est en mesure de donner un aperçu des états financiers actuels de la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate la firme compatible Blanchette Vachon pour effectuer un audit préliminaire des états financiers de la Municipalité pour l'année financière 2024.

16- PAIEMENT # 2 RANG 4 NORD

2024-08-219

Considérant que les travaux du rang 4 Nord ont été effectués;

Considérant que le paiement no 2 de 47 130.70\$ taxes incluses est demandé par la firme Construction Abénakis;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le paiement no 2 de 47 130.70\$ taxes incluses soit effectué à la firme Construction Abénakis pour les travaux du rang 4 Nord.

Que le projet soit financé via le règlement d'emprunt du projet et la subvention du PAVL.

17- PAIEMENT #3 TERRAIN DE TENNIS

2024-08-220

Considérant que les travaux au terrain de tennis sont terminés;

Considérant que les travaux sont effectués par Excavation Doris Drouin inc.;

Considérant que le montant du troisième paiement s'élève à 17 039.29\$ taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le troisième paiement à Excavation Doris Drouin inc. soit effectué au montant de 17 039.29\$ taxes incluses pour les travaux au terrain de tennis.

Que le paiement soit pris avec les subventions et la balance avec le surplus cumulé.

18- AJUSTEMENT SALARIAL

2024-08-221

Considérant que le conseil et le service incendie ont pris connaissance des ajustements à la politique du service incendie;

Considérant que celle-ci comprend des modifications à la grille salariale de la politique du service incendie;

Considérant que la nouvelle version de la politique sera en vigueur rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 5 ans;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et madame Karine Champagne, pro-mairesse à signer la mise à jour de la politique du service incendie puisque les parties ont pu émettre leurs opinions et son en accord avec celle-ci.

19- SURVEILLANCE TRAVAUX TRONÇON 009

2024-08-222

Considérant que des travaux au réseau d'aqueduc devront être effectués;

Considérant que les travaux devront être supervisés par une firme ingénieurs;

Considérant que la firme WSP offre ses services de surveillance de chantier au montant de 27 825\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné à la firme WSP au montant de 27 825\$ plus taxes soit financé via le règlement d'emprunt du projet pour des travaux de surveillance de chantier au réseau d'aqueduc tronçon 009.

20- PASSEPORT ANIMAL

2024-08-223

Considérant qu'une offre de service de la firme Passeport Animal inc. a été déposée au membre du conseil;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des services offerts par la Firme Passeport Animal inc.;

Considérant que ces services sont essentiels au maintien de la sécurité animale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné à la firme Passeport Animal inc. pour effectuer le contrôle animalier sur le territoire de la municipalité.

21- PAVL VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION PROJET GRAND SHENLEY

2024-08-224

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

Attendu que le conseil de la municipalité de St-Honoré-de-Shenley choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

Attendu que le chargé de projet de la Municipalité, Monsieur Pier-Olivier Busque, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition de monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Francis Quirion, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de St-Honoré-de-Shenley autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Pier-Olivier Busque est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

22- PAVL VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION PROJET PETIT SHENLEY

2024-08-225

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

Attendu que le conseil de la municipalité de St-Honoré-de-Shenley choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

Attendu que le chargé de projet de la Municipalité, Monsieur Pier-Olivier Busque, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition de madame Karine Champagne, appuyée par monsieur Cédric Quirion, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de St-Honoré-de-Shenley autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Pier-Olivier Busque est dûment autorisé à signer tout document

ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

23- PÉRIODE DE QUESTIONS

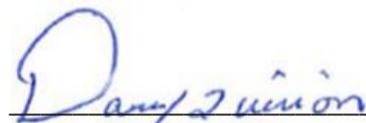
Aucune question n'a été posée.

24- FERMETURE DE LA SÉANCE

2024-08-226

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 20h30.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier